

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2018

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN - (N° 609)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 21

présenté par

M. Masson, M. Bazin, M. Brun, M. Brochand, M. Hetzel, Mme Kuster, Mme Lacroute, M. Le Fur,
M. Leclerc, Mme Louwagie, M. Sermier et M. Viala

ARTICLE 6

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'ensemble des dispositions de cet article découlant du changement introduit par l'article 1^{er} dont la suppression est réclamée, l'article n'a pas de raison d'être maintenu.